

# **COMPTE-RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018**

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, MM. CHEYNET, VALADOUX, PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, M. CREVAT, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mmes GAULARD, NOYERIE, BARDE, M. MALLET, Mme NEEL, M. GUICHARD, Mme BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes VIAL, CARON et ROGER, MM. SAMOU, CLAME et CATHAUD.

### Pouvoirs :

M. SAMOU	qui a donné pouvoir à	M. CREVAT,
M. CLAME	qui a donné pouvoir à	M. DESPRAT,
Mme CARON	qui a donné pouvoir à	M. le Maire,
M. CATHAUD	qui a donné pouvoir à	Mme BUTAUD,
Mme ROGER	qui a donné pouvoir à	M. BABAD.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur CHEYNET est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 19 février 2018, qui est validé par 20 voix pour et 6 contre, avec les rectifications suivantes : Monsieur BABAD demande que l'on y modifie les propos de Madame BENNIER sur la vente de la parcelle communale à la page 1152, en remplaçant « elle regrette que... » par « elle trouve scandaleux que ... » et mentionne une erreur à la page 1154 sur le montant de la construction du groupe scolaire (6,771 millions au lieu de 6 771 millions).

Monsieur EYRAUD estime que la synthèse de son intervention a été trop condensée et il insiste pour qu'il soit précisé qu'il a reconnu que le ROB respectait cette année la réglementation sur la forme mais pas sur le fond puisque des documents présentés étaient erronés et que les élus de la commune commençaient à prendre conscience de la situation financière de la commune.

Puis, il reprend l'analyse de la Trésorerie, mettant en lumière la fragilité de la situation de la commune, qui risque de se dégrader, avec une capacité d'autofinancement insuffisante pour financer la dette. Les dépenses de personnel ont augmenté de 33 % et les dépenses générales de 25 % sur la période de 2012 à 2016. L'encours de dette par habitant s'élève à 1 225 € (835 € pour la même strate) et à 176 € pour l'annuité (111 € pour la même strate), ce qui place Reyrieux parmi les 10 % de communes ayant un ratio d'endettement le plus dégradé. Il insiste sur le fait que tout nouvel emprunt viendrait obérer durablement les finances communales.

Monsieur le Maire lui répond qu'une inversion de tendance est en cours et nécessite du temps.

En tout état de cause, Monsieur EYRAUD répondra au courrier du Maire, réagissant à son analyse évoquée lors du DOB. Madame BENNIER indique que l'opposition ne signera pas le registre des délibérations au motif que l'intervention a été trop succincte dans le compte-rendu.

Enfin, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour de la séance.

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **• Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire**

Depuis la réunion du mois de janvier dernier, Monsieur le Maire a signé un seul contrat de concession funéraire (une case au columbarium pour 15 ans, soit 300 €).

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

• **Bilan des marchés publics 2017**

L'article 133 du nouveau code des marchés publics et l'arrêté du 27 mai 2004 imposaient l'approbation par le Conseil Municipal, puis la publication de la liste des marchés publics signés en 2017 pour un montant supérieur à 20 000 € HT. La liste doit comporter la date, l'objet, le nom de l'attributaire (et son code postal) de chaque marché concerné :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
24/04/2017	Emprunt 2017	La Banque Postale	75275 PARIS	700 000,00 €
15/05/2017	Remplacement des menuiseries de l'école Jacques Fert	PACT Automatismes	69150 DECINES CHARPIEU	49 139,00 €
29/05/2017	Reconduction d'une ligne de crédit 2017/2018	La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes	38000 GRENOBLE	500 000,00 €
06/06/2017	Réfection du sol sportif du gymnase de Châteaueux	AUBONNET & FILS	69470 COURS LA VILLE	47 011,00 €
14/06/2017	Mise en conformité - chaufferie de la Mairie	FINAS	01600 TREVOUX	29 631,00 €
30/06/2017	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du groupe scolaire	AXE INGENIERIE	69800 SAINT-PRIEST	39 450,00 €
07/08/2017	Programme de voirie 2017	EIFFAGE	01700 MIRIBEL	34 774,20 €

Pour Monsieur EYRAUD, il s'agit d'une photo de la commune de Reyrieux, montrant la manière de gérer les finances : un emprunt et une ligne de trésorerie, peu d'investissements et il parie que le fonds de roulement va encore diminuer dans les années à venir. Monsieur le Maire lui promet des évolutions sur 2018.

Madame LISBERNEY explique que des problèmes de trésorerie peuvent provenir de retards de paiement et que l'on oublie les investissements inférieurs à 20 000 € ou les contrats antérieurs.

Par 25 voix pour et une abstention, le Conseil prend acte du rapport.

• **Avis sur la création d'un relais-poste**

Monsieur le Maire déplore que le bureau de poste soit fermé depuis plusieurs semaines, pour officiellement, des problèmes informatiques.

Il annonce que des contacts avancés ont été noués par la Direction régionale de la Poste et Monsieur GUICHARD, le gérant du débit de tabac. Une convention d'une durée de 3 années lui serait proposée, fixant les modalités d'exploitation du service postal (missions, responsabilités, rémunération, ...), dont les principales missions exercées pour le compte de la Poste seraient :

- Retraits et dépôts d'objets :

Dépôt des lettres y compris recommandées et colis des clients (à l'exclusion des objets sous contrat, des envois en nombre et des valeurs déclarées),

Remise des lettres et colis en instance aux habitants résidant dans la Zone d'instance du Point de vente (hors Poste Restante, valeur déclarée et contre-remboursement),

Remise des lettres et colis aux clients ayant choisi le Point de vente comme point de retrait,

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),

- Dépannage financier : retrait en espèces pour les titulaires de CCP et de livret A dématérialisé (Postépargne) à titre de dépannage, limité à 150 euros par période de 7 jours consécutifs et par compte, la commune ayant insisté pour ce service puisse être proposé,

- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité.

Monsieur MASSON expose qu'il existe 342 bureaux ou relais-poste dans l'Ain et que de nombreuses communes, dont la population n'excède pas 2 000 habitants, en disposent. Comment la Poste gère-t-elle le territoire ?

Il estime qu'il aurait fallu se battre davantage pour conserver le bureau de Poste dans une commune de 5 000 habitants, qui va passer à 8 000 habitants.

Monsieur le Maire estime que la proximité de Trévoux a joué contre Reyrieux, même si le secteur est en développement. D'ici quelques années, il prédit qu'il ne restera que les bureaux de Poste de Jassans et Trévoux. Il rappelle sa volonté de conserver une structure postale sur la commune et qu'il se bat depuis 3 années, même si la Poste a toujours refusé d'installer un distributeur de billets. Ce vote du Conseil va officialiser le partenariat de Monsieur GUICHARD avec la Poste, avec des horaires des services plus larges. Monsieur MASSON souhaiterait savoir s'il pourra bénéficier d'aides de la Région, du Département ou de la commune.

Monsieur BERGERET confirme que depuis de nombreuses années, la Poste continue de refuser d'installer un guichet automatique et il juge la position de celle-ci scandaleuse, estimant qu'elle a fait « crever » le bureau de Reyrieux et demande si la Poste fournira une aide au commerçant.

Selon Monsieur EYRAUD, Reyrieux sera bientôt la plus grosse commune du secteur et dépassera 10 000 habitants d'ici à 15 ans. Il faut se battre pour conserver les services publics et rappelle que c'est avec une activité postale que les buralistes réalisent leurs meilleures ventes. Monsieur BABAD se pose la question de la sécurité des locaux. Par 25 voix pour et une contre, le Conseil municipal émet un avis favorable.

Présent dans la salle, des félicitations sont adressées à Monsieur GUICHARD pour cette reprise de l'activité postale. Monsieur CREVAT effectue un rappel au règlement en indiquant que les élus n'ont pas à interpellé le public et que le public n'a pas à applaudir. Monsieur CHEYNET renchérit en évoquant la nécessaire sérénité des débats.

## II. URBANISME ET TRAVAUX

### • Rétrocession de 3 parcelles de l'EPFL à la commune

Par 2 délibérations des 20 janvier et 20 octobre 2014, la commune de Reyrieux avait missionné l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, afin qu'il acquière en son nom, des parcelles situées dans le périmètre de l'écoquartier, dans le but d'y constituer des réserves foncières.

Après 4 années de portage foncier par l'EPFL, la commune doit désormais racheter les 3 parcelles suivantes, sur la base du prix d'achat initial, majoré des frais d'acquisition et de la TVA, car depuis 2014, l'EPFL est assujéti à la TVA et l'applique dans ses rétrocessions, selon le tableau ci-dessous :

Parcelles	Situation	Surface	Zonage initial	Prix initial	Frais	Prix de rachat
ZL n°4	Sous les Prés de Villard	4 248 m <sup>2</sup>	UL, soit 11 € le m <sup>2</sup>	70 785,00 €	1 591,90 €	57 621,16 € (OPAC) 29 517,62 €
ZL n°13		2 187 m <sup>2</sup>				
ZL n°19		1 597 m <sup>2</sup>				
		1 629 m <sup>2</sup>		17 567,00 €	1 084,47 €	22 381,76 €
				17 919,00 €	1 079,30 €	22 797,96 €
			<b>TOTAL</b>	<b>106 271,00 €</b>	<b>3 755,67 €</b>	<b>132 032,00 €</b>

Pour information, la parcelle ZL n°4 sera divisée en 3 parties (à l'Est, pour la renaturation du ruisseau, à l'Ouest, pour le bassin et au centre pour les constructions) et cette partie centrale (4 248 m<sup>2</sup>) sera rétrocédée directement par l'EPFL à l'Aménageur de la ZAC, soit un coût total pour la commune de **74 697,34 €**.

Monsieur VALADOUX présentera bientôt en commission aménagement du territoire, les échanges de parcelles entre l'OPAC et la commune, au sein de la ZAC, ainsi qu'un état des terrains détenus par l'EPFL à ce jour.

Par 18 voix pour, une contre (Monsieur EYRAUD rappelle qu'il est un des rares conseillers départementaux à avoir voté contre la création de l'EPFL, qui représentait un nouvel impôt) et 7 abstentions, la rétrocession est validée par le Conseil.

### • Signature d'une convention de balayage de la voirie avec la commune de Trévoux

Dans le cadre du projet de mutualisation entre les 2 communes, les services techniques de Reyrieux

se sont rapprochés de ceux de Trévoux afin de leur confier le balayage mécanique de la voirie. L'intervention mensuelle comprenant la mise à disposition du véhicule, de son chauffeur et du carburant, aurait lieu le jeudi (le lundi après le week-end des conscrits), pour une durée de 9 heures et un montant de 480 € TTC par jour de prestation.

Monsieur le Maire se félicite des prémices de la mutualisation, qui pourrait être étendue à d'autres matériels importants, tout en permettant certaines économies.

Monsieur EYRAUD demande si cela pourrait s'appliquer au désherbage, Monsieur VALADOUX lui confirme que de nouveaux outils ont été ou vont être acquis par les services techniques, avec à la clé, une subvention de l'Agence de l'eau. A l'unanimité, la convention est adoptée.

### **III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **• Convention de participation à l'organisation de l'édition 2017 du Tour de l'Ain**

Pour rappel, la 2<sup>ème</sup> étape du Tour de l'Ain 2017 est arrivée le 9 août à Trévoux en traversant notamment les communes d'Ars, Fareins, Frans, Massieux, Parcieux, Reyrieux, Saint-Didier de Formans, Savigneux et Trévoux. C'est Monsieur DUMONT qui s'était occupé de l'organisation et avait recruté presque une cinquantaine de bénévoles, qui avaient surveillé une vingtaine d'intersections.

Par une délibération du 13 septembre 2017, le Conseil municipal de Trévoux avait fixé la participation des communes concernées par cette étape, à 500 € chacune, afin de prendre en charge les prestations annexes, non prévues par la convention entre le Comité d'Organisation du Tour et chaque ville-étape.

Monsieur MASSON regrette le délai entre l'évènement et la demande de participation et aurait apprécié davantage que la commune de Trévoux propose un montant plutôt qu'elle ne le fixe unilatéralement. Monsieur le Maire précise que cette manifestation avait été organisée d'un commun accord entre les communes, qui avait validé le principe d'un budget prévisionnel.

Monsieur BERGERET ne se rappelle pas qu'une quelconque participation financière ait été évoquée. Monsieur EYRAUD souligne l'investissement de la commune entre la mise à disposition des bénévoles et de la police municipale. Pour Monsieur CHEYNET, il s'agit d'une belle valorisation du territoire.

Madame BALANDRAS rappelle que le matin de la course, le Tour de l'Ain amateur avait emprunté le même circuit et l'étape avait été remportée par un Talançonnais.

Par 17 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, la participation de la commune est validée par le Conseil.

#### **• Vote du budget 2018**

En préambule, Monsieur DESPRAT annonce que le Conseil aura à voter sur les 5 points suivants : approbation des comptes administratif et de gestion, affectation du résultat, vote des taux, des subventions et du budget 2018.

Puis, il reprend les résultats de l'exercice 2017 et des années antérieures, ce qui se traduit par un solde positif de 612 540,09 €, que Monsieur EYRAUD dit que sans la réalisation d'un emprunt de 700 000 € le résultat aurait été déficitaire en rappelant que la commune était déjà trop endettée et que ce nouvel emprunt aggravait encore plus la situation dégradée de la commune

#### Section d'investissement

Elle s'élèverait à 2,037 millions d'euros, dont un virement de 1,27 million de la section de fonctionnement et sans recours à l'emprunt. 2018 verra la finalisation des études sur le groupe scolaire et notamment de la phase PRO, le paiement des bureaux techniques, de la maîtrise d'œuvre et l'Ordonnancement-Pilotage et Coordination. La parcelle ZL n°234 sera revendue à L'OPAC, la délibération sera prise ultérieurement.

Pour Monsieur EYRAUD, le solde reporté de 368 750,43 € en investissement devrait figurer au Compte Administratif 2017, mais ce n'est pas possible dans la mesure où il s'agit d'une écriture d'ordre et qu'il est déjà intégré au résultat de 2017. Il rappelle que le coût de renégociation des emprunts de la Caisse d'Epargne s'élèvera à 158 000 €, pour un étalement de cette dette sur 4 années supplémentaires.

Monsieur BABAD craint que les emprunts liés à la construction du groupe scolaire (2,5 millions d'euros) viennent « plomber » la situation financière de la commune sur plusieurs années.

Madame BENNIER s'étonne qu'une étude sur la halle sportive d'un montant de 20 000 € soit prévue, alors que le groupe scolaire était censé être le seul investissement communal d'ici à 2021. Monsieur VALADOUX lui répond qu'il convient de réfléchir à l'implantation de cette halle et la réimplantation éventuelle des Lucioles.

Pour Monsieur BABAD, cette étude arrive trop tard, car la ZAC est trop avancée et les courts de tennis auront plus de mal à y être intégrés. Monsieur VALADOUX précise que les tennis ont toujours été prévus hors du périmètre des constructions de logements, même s'ils sont bien dans le périmètre de ZAC (précision d'Olivier EYRAUD) et que leur projet de déplacement est postérieur à 2014. Leur état s'est dégradé et ils ne sont pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, ce qui rend leur déplacement obligatoire.

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation semblait nécessaire autour des usages scolaire et sportif de ces installations sportives. Monsieur MASSON demande si le ou la futur(e) responsable de l'aménagement pourrait mener cette étude, mais dans la mesure où cette personne n'est pas encore recrutée, cela semble difficile de lui répondre à ce stade.

#### Dettes et prospective

Monsieur EYRAUD relève une erreur sur le montant de l'endettement. La renégociation des 4 emprunts de la caisse d'Épargne portait sur le prolongement du remboursement et du taux d'intérêt et non sur le montant du capital. Le montant de l'endettement ne doit pas passer de 9,150 à 9,478 millions d'euros.

Monsieur MASSON demande si des projections sur l'évolution du nombre d'habitants ont été réalisées, mais Messieurs DESPRAT et le Maire lui répondent par la négative, car elles demeurent aléatoires. A Monsieur DESPRAT qui indique que l'autofinancement sera négatif entre 2019 et 2022 (entre 100 et 150 000 € chaque année, prospective établie sur des chiffres de 2017), Monsieur EYRAUD répond que cette situation est grave et qu'à très court terme, le Préfet prendra la main sur les finances communales. Il existe selon lui, des économies importantes à faire sur le fonctionnement et surtout sur le Galet, dont on n'a pas besoin de la programmation. La commune ne dispose pas de marges suffisantes et reste à la merci d'imprévus sur cette période. Le Préfet n'aura pas d'autre choix que d'augmenter les impôts.

Monsieur DESPRAT estime que l'on peut aller au-delà d'une durée de 20 ans lorsque l'on emprunte pour un groupe scolaire.

A Monsieur MASSON qui s'interroge sur la méthode d'évaluation du nombre d'élèves, Monsieur PALCZYNSKI rappelle que l'acceptation de dérogations scolaires s'impose dans 3 hypothèses (fratrie, handicap, restauration) et que dans la plupart des cas, il ne peut refuser celles-ci, ce qui augmente le nombre d'élèves à accueillir. Par ailleurs, on ne pourra établir des tranches de construction pour le futur groupe scolaire, ce qui fait penser à Monsieur MASSON, qu'il pourrait être judicieux de différer son ouverture à 2022.

A ce jour, Monsieur PALCZYNSKI confirme qu'aucune suppression de classe en maternelle ou de création de classe en élémentaire n'a été annoncée par l'inspecteur, mais que la décision peut intervenir en septembre.

Monsieur EYRAUD redoute que les établissements bancaires n'y regardent à 2 fois avant de prêter à la commune.

En ce qui concerne la prospective, Monsieur DESPRAT annonce que les chiffres de 2019 à 2023 restent très proches des 2 critères de bonne gestion, appliquée par la commune depuis plus de 10 années : l'encours de la dette ne doit pas dépasser 1,5 fois de la section de fonctionnement et l'annuité ne doit pas dépasser 20 % des dépenses de fonctionnement. Monsieur EYRAUD signale que le 2<sup>ème</sup> critère s'apprécie par rapport aux recettes réelles de fonctionnement et non aux dépenses, ce qui ferait grimper le taux d'endettement à 20,18 % au lieu de 17,75 %.

#### Section de fonctionnement

Monsieur EYRAUD regrette l'augmentation de 60 000 € des frais de personnel pour l'année 2018. Monsieur DESPRAT lui rappelle que la commune demeure attentive à l'occasion de tout départ d'agent afin d'optimiser l'organisation du service.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion des départs de Messieurs MASSARD, TRUCHET, LE DOUCE et le non-remplacement de Madame ESPARRON, une réflexion globale est en cours.

En dépit de l'arrivée de 28 nouveaux élèves en élémentaire, le budget des affaires scolaires sera stable. A la maternelle, les imprimantes ont disparu au profit d'un photocopieur couleur unique, tandis que les malles de secours seront acquises. La fin des TAP est programmée pour cette année et une provision de

5 000 € destinée à la gestion du temps périscolaire, a été inscrite, suite aux réponses des parents sur la garde de leurs enfants à partir de la rentrée de septembre.

Monsieur PALCZYNSKI en profite pour remercier les membres de la commission éducation pour leur implication.

#### Subventions aux associations

Monsieur CHEYNET présente des chiffres analogues à l'exercice précédent (+ 1 500 € correspondant à un rattrapage, non versé à l'Espace), qui ont fait consensus au sein de la commission vivre ensemble, qu'il remercie également pour leur implication.

Il rappelle que plusieurs critères ont été arrêtés afin de mieux apprécier la demande de subvention d'une association : nombre d'adhérents, nombre d'adhérents de moins de 18 ans, appartenance à une fédération, niveau des compétitions, participation aux TAP et manifestations sur le territoire, participation aux politiques municipales, contribution au vivre-ensemble, siège social et actions sur le territoire, ...

Il annonce que cette année encore, la dotation de solidarité jeunesse (9 173 €) de la CCDSV sera reversée aux associations qui comptent des adhérents mineurs. Il existe une réserve de 1 500 € en manifestations exceptionnelles, qui pourrait servir à l'accueil du Tour de l'Ain 2018.

Après avoir repris chaque subvention, Monsieur CHEYNET évalue le montant total de celles-ci à 6,26 % des dépenses de fonctionnement.

Monsieur MASSON demande si les réserves financières des associations sont bien prises en compte, il lui est répondu que leur trésorerie est scrutée au travers du budget prévisionnel et du compte de résultat, mais qu'il faut leur laisser la possibilité de faire face à des imprévus.

Selon Monsieur EYRAUD, le Budget primitif comporte des erreurs importantes, qu'il conviendra de corriger le cas échéant.

#### Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen de l'assemblée, Monsieur DUMONT, propose l'adoption des 2 comptes, rigoureusement identiques, ce qui est fait par 15 voix pour et 9 abstentions.

#### Affectation du résultat

Par 17 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, l'affectation du résultat est validée en section de fonctionnement (612 540,09 €) et en section d'investissement (106 524,02 €).

#### Vote des taux

Par 25 voix pour et une contre, les taux sont reconduits pour l'année 2018, soit :

- Taxe d'Habitation : 14,62 %,
- Taxe Foncière sur le foncier bâti : 15,52 %,
- Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 44,06%.

Monsieur BERGERET explique son vote défavorable et regrette qu'il n'y ait pas eu d'études réalisées sur différents scénarii de recettes. Monsieur EYRAUD ne souhaite pas que le Préfet prenne la main sur les finances de la commune et estime que le citoyen est suffisamment taxé comme cela. Mais il reste persuadé que cette question fera l'objet d'arbitrages dans le futur.

Monsieur le Maire pense qu'une évolution des bases est à prévoir dans les EPCI, mais se demande ce qu'il en sera pour les communes.

#### Vote des subventions

A l'unanimité, la liste des subventions à verser en 2018 aux associations locales, est validée.

#### Vote du BP 2018

Avec une section de fonctionnement de 5,105 millions d'euros et une section d'investissement de 2,037 millions d'euros, le Budget Primitif 2018 est adopté par 17 voix pour, 8 contre et une abstention.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

-Gens du voyage : Madame BENNIER souhaite obtenir des informations sur les familles installées dans la zone industrielle depuis 2 mois. Monsieur le Maire indique que la CCDSV monte actuellement un dossier sur ce sujet, auprès de la Préfecture et qu'il avait donné son accord pour l'installation de quelques familles, suite à l'inondation de l'aire d'accueil. Les gendarmes sont déjà intervenus, car quelques personnes semblent s'être installées durablement. Madame BENNIER détaille certaines nuisances constatées par les riverains : défilé incessant de caravanes, appropriation d'eau et utilisation de parcelles privées pour les animaux.

-Vival : Monsieur le Maire annonce que la SEMCODA lui a confirmé qu'une activité va y reprendre à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre,

-Quelques dates : le nettoyage de printemps est programmé le samedi 24 mars 2018, rendez-vous à 9 heures dans la cour de la Mairie. Le 21 mars à 20 heures au Galet, la projection, suivie d'un débat, du film « Bye bye pesticides » sera précédée par la signature de la charte régionale « 0 pesticide » à 19 heures.

-Carnaval : prévu le samedi 17 mars, il a dû être annulé en raison des mauvaises conditions météorologiques.

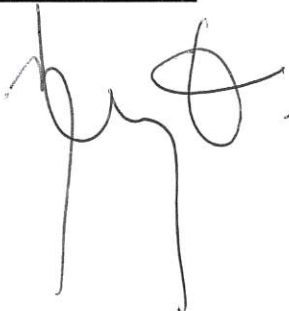
-Travaux de voirie de la grande rue : afin de permettre à tous les commerçants d'être présents, Madame BENNIER suggère que la réunion prévue le 29 mars 2018 à 19 heures, puisse être décalée à 20 heures. Monsieur VALADOUX lui répond que les commerçants concernés par ce projet, ont déjà été rencontrés.

-Mouvements de personnel : la nouvelle Directrice générale des services, Madame Cécile MOIROT, vient d'être recrutée et prendra ses fonctions dans les 3 mois qui viennent, un tuilage étant à l'étude. L'Adjoint au Directeur des services techniques ne devrait pas être remplacé, tandis qu'une réflexion est en cours sur l'avenir du poste de Directeur du Galet et de l'action culturelle. Enfin, l'ancienne responsable des services socio-éducatifs a avancé d'octobre à la fin mai, son retour de congé parental : elle devra préciser sa future quotité de travail.

La date du prochain Conseil municipal reste à fixer au mois de mai, vraisemblablement.

La séance est levée à 23h35.

Le secrétaire de séance,  
**Noël CHEYNET**



Le Maire,  
**Jacky DUTRUC**

